

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Participer à la transition énergétique sur son balcon  
**Initiant-e(-s) :** Ilias Panchard

---

Les nouvelles énergies renouvelables sont en plein essor partout dans le monde. En Suisse par exemple, le photovoltaïque progresse rapidement, principalement sur les toits et les façades. En 2023, environ 1500 mégawatts de puissance photovoltaïque ont été installés, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente. Cela permet d'estimer l'atteinte probable d'une production d'environ 6 térawattheures (TWh) d'électricité en 2024, soit 10% de la consommation annuelle d'électricité en Suisse. C'est à peu près autant que la centrale nucléaire de Beznau (AG). L'entrée en vigueur prochaine de l'acte modificateur unique sera particulièrement décisive pour dépasser ce seuil symbolique et accélérer encore ce développement indispensable.

Lausanne n'est pas en reste et connaît un développement important de la production d'électricité solaire. Plusieurs postulats déposés par le Conseil communal encouragent d'ailleurs cette tendance (*Postulat Cavalli : "Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique", Postulat Vouillamoz - Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives, Postulat Maillard - Des panneaux solaires le long des autoroutes, Postulat Sangra - Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise, Postulat Panchard - Pour une augmentation du tarif de rachat de l'électricité solaire*).

Il existe un autre moyen d'accompagner le développement de la production d'électricité solaire : les centrales électriques solaires de balcon.

Ces panneaux solaires à installer sur son balcon ont deux avantages majeurs : permettre la démocratisation de la production solaire en encourageant un maximum de citoyen-ne-s à participer directement à la transition énergétique et augmenter la production d'électricité solaire en autoconsommation d'une façon non-négligeable. On estime en effet qu'un panneau de balcon solaire peut produire environ 300 kWh par année. Cela permet par exemple de couvrir la consommation de son réfrigérateur et congélateur (~140kWh), de son routeur internet (~90kWh) et de sa télévision ou son ordinateur (~70kWh). Selon la taille et la puissance de l'installation ainsi que son orientation, cela peut représenter de 10% à plusieurs dizaines de pourcents de la consommation d'électricité d'un ménage.

Pour accompagner et favoriser le développement du solaire de balcon, les pouvoirs publics ont plusieurs outils à disposition. Ce postulat a pour but d'identifier ces mesures et d'inciter la Municipalité à les mettre en œuvre rapidement.

Le présent postulat invite la Municipalité à favoriser le développement des centrales électriques solaires de balcon sur le territoire lausannois, notamment en facilitant les procédures (déclaration de l'installation auprès des SiL, mise en conformité de l'installation, autorisation de pose, etc.), l'éventuel changement de compteur, les démarches auprès des gérances ainsi qu'en soutenant le financement des travaux d'installation et l'achat de l'installation solaire.

Lausanne, le 9 janvier 2024

Ilias Panchard

Alexandra Gerber

Ariane Morin

Sima Dakkus

Valéry Beaud

